



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240301-2024_1-DE
Reçu le 04/03/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} MARS 2024

Le vendredi 1er mars 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 26 février 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Lucie MOULIN – Marilène DALMASSO – Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA – Françoise VADA – Cyril LEJA – Patricia ALUNNO

Pouvoirs : Dominique DALMASSO à Jean-Charles QUERCIA - Sébastien VASSALLO à Lucie MOULIN - Marguerite CARBONI à Morgan MILANO - Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA

Absents excusés : Laetitia DUCHET - Cédric BERGALLO – Elise FERRARI - Florent REYNAUD - Myriam PASTORELLI

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	10	4	5

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_1

Objet : 01- 00 –DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION

Par délibérations en date des 10 juillet 2020 et 22 septembre 2023, le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour le traitement de certaines affaires prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L2122-23 de ce même code, il est porté à la connaissance des conseillers municipaux les décisions prises dans ce cadre :

Du 16 novembre 2023 au 31 décembre 2023 :

Décision n°2023_009 : Acquisition terrain Risso – Fort ~~du vallo alpino~~ – demande de subvention au département de 4 800 €.

Décision n°2023_010 : Assurance dommages aux biens – acceptation d’indemnités de sinistres – tempête Alex d’un montant total de 1 600 094,31 € (dont 839 815,54 € d’indemnité immédiate)

Décision n°2023_011 : acceptation d’un don de l’association des maires 06 d’un montant de 30 320,95 €

Décision n°2023_012 : M57 fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit du chapitre 65 au chapitre 68 pour 100 €

1 décisions portant attribution de concession funéraire et aucun renouvellement.

Des marchés passés, au nombre de 62 depuis le dernier compte rendu au conseil municipal.

Les marchés non formalisés sont au nombre de 62, pour un montant de 79 276,36 € HT.

Dont les marchés non formalisés supérieurs à 4.500 € HT :

20/11/2023 : Achats de vêtements de travail : 5 697 € HT (SEISE)

29/11/2023 : assistance à maîtrise d’ouvrage – sécurisation de l’abreuvement de l’alpage Urno-Guarre : 4 875,00 € HT (CERPAM)

04/12/2023 : Remplacement des mats d’éclairage public à Saint Dalmas et Tende : 18 753,82 € HT (SICTIAM)

27/12/2023 : fourniture de fioul pour les bâtiments communaux : 11 394,14 € HT (ESLC services)

31/12/2023 : Réparation engin Case : 9 000 € HT (Autorip PAROLA)

- aucun marché formalisé à procédure adaptée

- une modification de marché :

08/12/2023 : Avenant n°1 – Lot 8 – Réhabilitation de la Mairie : 6 592,30 € HT (Lanteri Paul)

Du 1^{er} janvier 2024 au 23 février 2024 :

5 décisions portant contrat de location des salles communales

1 décision portant attribution de concession funéraire.

1 décision portant renouvellement de concession funéraire.

5 décisions portant renouvellement d’adhésion à des associations : Cypres, CNVVF, ADRC, ADM06, AFA.

Décision n°2024_004 : honoraires dus à la SELARL Eric Ligeard – Nicolas Santoto relatifs à l’expédition d’une assignation devant le tribunal judiciaire pour le contentieux « Hôpital St Lazare »

Décision n°2024_005 portant demande de subvention auprès du Département pour les travaux de remise en état de la pharmacie de Tende (35 592 €)

Décision n°2024_009 portant acceptation d’une indemnité de sinistre (assurance multirisques) pour 1746,22 €

Décision n°2024_011 portant demande de subvention au titre du fonds de reconstruction exceptionnel – volet avenir des vallées pour la construction d’un pumtrack (32 745 €)

Des marchés passés, au nombre de 77 depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les marchés non formalisés sont au nombre de 77 pour un montant de 38 982,37 € HT.

Dont les marchés non formalisés supérieurs à 4.500 € HT :

19/02/2024 : location de structures pour la fête paysanne : 4 759 € HT (UJ LOC)

AR Prefecture

006-210601639-20240301-2024_1-DE
Reçu le 04/03/2024

- aucun marché formalisé à procédure adaptée
- aucune modification de marché.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Prend connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :